

Aux parents des élèves
de 3P à 6P

Réf. PFG/mg

Nyon, août 2026

Concerne : enseignement natation

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, certaines de nos classes bénéficient d'un enseignement de natation à la piscine du Cossy.

➤ **MESURES A OBSERVER :**

- Manger léger lorsque la leçon de natation tombe en début de matinée ou d'après-midi. Eventuellement prévoir une tartine ou un sandwich pour « après le bain ».
- Avant et après chaque leçon, douche obligatoire. Ensuite, entrée progressive dans le bassin.
- Aucun élève n'entre dans l'eau sans l'autorisation de l'enseignant responsable.
- Il est strictement interdit de courir dans l'ENCEINTE de la piscine (vestiaires, couloirs, douches, escaliers, autour des bassins...). Les élèves doivent faire particulièrement attention à leurs déplacements même lorsqu'ils marchent pour éviter d'éventuelles glissades.

➤ **ENCADREMENT :**

- 1 maître d'éducation physique, responsable de l'enseignement ; garde-bain de la piscine.

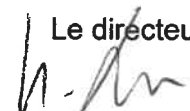
➤ **EN CAS DE NON-PARTICIPATION A UNE LEÇON DE NATATION**

- Absences occasionnelles (lendemain de maladie, convalescence, etc.) : excuse écrite des parents au maître de classe qui fera suivre aux maîtres concernés. L'élève se rendra tout de même au cours de natation, mais reste au bord du bassin, afin d'éviter des réorganisations perturbatrices dans les autres classes.
- Absences répétées : ➡ certificat médical avec indication de la durée.

- Oublis des affaires ou impossibilité de nager : l'élève est placé dans une salle de classe pour du travail personnel.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le directeur


Philippe F. Guillod